

CP - Permanence décentralisée du Maire

La prochaine permanence du Maire de Colmar aura lieu ce jeudi 5 mai à 8h30 à l'Antenne Ouest de la Mairie, 5A rue de Zurich.

L'accueil est réalisé dès 8h00.

Pour faciliter la préparation de l'entretien, les habitants sont invités à **remplir un formulaire en ligne au minimum 48h** avant la date de la permanence à laquelle ils souhaitent se rendre.

Rendez-vous sur colmar.fr, rubrique "participer/s'exprimer".

CONTACT PRESSE

Marina Nunes - Chargée de communication
03 89 20 68 19 - 07 60 21 01 85
marina.nunes@colmar.fr